

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Skidsteer Loader	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P416-150022/B	Date 2015-10-21
Client Reference No. - N° de référence du client 5P416-150022	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-014-10596	
File No. - N° de dossier EDM-5-38071 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-12	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lau (EDM), Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur edm014
Telephone No. - N° de téléphone (780) 566-2195 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA IVVAVIK NATL PARK P.O.BOX 1840 INUVIK Northwest Territories XOE0T0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P416-150022/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-5-38071

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P416-150022

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	9
6.7 PAIEMENT.....	9
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.9 ATTESTATIONS.....	10
6.10 LOIS APPLICABLES	10
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE « A ».....	11
BESOIN	11
ANNEXE « B ».....	12
SPÉCIFICATION DE PERFORMANCE MINIMALES	12
ANNEXE « C ».....	14
BASE DE PAIEMENT	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P416-150022/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P416-150022

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38071

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article « A » - Besoin des clauses du contrat éventuel

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Northwest Territoires, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

1. Respect des conditions générales du présent document.
2. Soumission des prix, tel qu'il est demandé.
3. Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe « A » et l'Annexe « B ».
4. Le chargeur à direction à glissement et les accessoires doivent être livrés à l'endroit précisé d'ici le 15 février 2016.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article sera multipliés par la quantité estimative pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre évalué totale.

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P416-150022/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P416-150022

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38071

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Le chargeur à direction à glissement et les accessoires doivent être livrés à l'endroit précisé d'ici le 15 février 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christopher Lau
Titre : Spécialiste d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

5th Floor, ATB Plaza North
10025 Jasper Ave
Edmonton, Alberta T5J1S6

Téléphone : 780-566-2195
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : christopher.lau@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P416-150022/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P416-150022

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38071

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précis dans l'annexe « C » - Base du paiement; Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Clause du Duide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Spécifications de performance minimales;
- e) Annexe « C », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2008-05-12), Assurances
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (le cas échéant)
C2002C (2010-01-11), Droits et taxes - entrepreneur établi à l'étranger - état de la Californie (le cas échéant)

ANNEXE « A »

BESOIN

Parcs Canada a besoin qu'un fournisseur fournisse, livre, démonte et remonte en partie un chargeur à direction à glissement neuf de l'année et offre une formation sur son utilisation. Le chargeur sera utilisé dans un camp éloigné pour exécuter des activités ordinaires conformément aux spécifications techniques figurant dans les présentes.

Le chargeur à direction à glissement doit comprendre les accessoires suivants, qui doivent être compatibles avec le chargeur : rétrocaveuse, niveleuse ou aplanisseur et lève-palette. Une nacelle standard doit aussi être incluse.

Le chargeur à direction à glissement sera expédié FOB Inuvik, dans les T.N.O. Au moins quatre jours de formation sur le chargeur et les accessoires spécifiés doivent être fournis à six personnes au plus à Inuvik, dans les T.N.O. Le formateur doit être engagé par le fournisseur. La formation doit être organisée entre le 1^{er} avril et le 15 septembre 2016, à des dates convenant à Parcs Canada et au fournisseur. Le formateur doit séjourner au moins cinq nuits à Inuvik. Le fournisseur doit assumer tous les frais de voyage à destination et en provenance d'Inuvik, ainsi que les frais d'hébergement et de repas et les frais remboursables du formateur pendant son séjour à Inuvik. Parcs Canada prendra les arrangements nécessaires en ce qui a trait à la salle de classe et le lieu de formation extérieur.

Outre la formation, sous la direction d'une personne qualifiée engagée par le fournisseur, le chargeur à direction à glissement et les accessoires seront partiellement démontés en pièces ne pesant pas plus de 3 500 lb chacune, préparés à faire l'objet d'élingage par hélicoptère jusqu'à un endroit éloigné (Imniarvik, soit le camp de base de Sheep Creek dans le parc national Ivvavik), où ils seront remontés. Le technicien devra séjourner au moins quatre nuits à Inuvik et trois nuits à Imniarvik, le camp de base de Sheep Creek dans le parc national Ivvavik. Le fournisseur doit assumer tous les frais de voyage à destination et en provenance d'Inuvik, ainsi que les frais d'hébergement et de repas et les frais remboursables du technicien pendant son séjour à Inuvik. Le démontage, le transport par élingue et le remontage doivent être organisés entre le 15 mai et le 30 septembre 2016, sous réserve de la disponibilité d'un aéronef.

Afin d'aider au démontage, à l'élingage par hélicoptère et au remontage, Parcs Canada :

- Assumera les frais de transport aérien entre Inuvik, dans les T.N.-O. et Imniarvik, le camp de base de Sheep Creek dans le parc national Ivvavik, ainsi que les frais d'hébergement et de repas à Imniarvik
- Fournira un atelier chauffé à Inuvik
- Fournira un chargeur à chenilles 1976 950 avec un opérateur à Imniarvik, le camp de base de Sheep Creek dans le parc national Ivvavik
- Assumera les coûts de l'hélicoptère et du carburant et toutes les dépenses ayant trait à l'élingage.

ANNEXE « B »

SPÉCIFICATION DE PERFORMANCE MINIMALES

Pour que la proposition soit jugée recevable, le soumissionnaire doit clairement indiquer la conformité ou la non-conformité de chaque article par un « X » dans la colonne désignée.

Pour démontrer la conformité de son produit, le soumissionnaire doit également inclure des documents techniques publiés qui confirment le respect de chacun des critères obligatoires indiqués et faire les renvois appropriés (à moins qu'il ne soit indiqué « ne s'applique pas à cet article »).

Si aucun document technique ne peut appuyer une exigence donnée, le soumissionnaire doit ajouter dans sa proposition une note expliquant de quelle manière la spécification est respectée. Si l'exigence technique obligatoire n'est pas respectée, la soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Afin de s'assurer que la conformité est clairement démontrée, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant à celui qui est employé ci-dessous. Par exemple, il serait tout indiqué d'inscrire le numéro de référence de l'exigence sur un onglet collé sur la page correspondante dans la documentation technique. L'article visé dans la documentation technique qui prouve la conformité devrait alors être surligné ou souligné.

	Spécifications techniques	Conformité	Non conformité	Renvoi
Chargeur à direction à glissement				
1	Charge nominale			
1a	Capacité de charge nominale : 1 100-1 800 lb			
1b	Charge de basculement : 2 200-3 000 lb			
2	Moteur			
2a	Type : carburant diesel			
2b	Puissance : 40 - 60 HP			
3	Système électrique			
3a	Chauffe-moteur			
3b	Feux de fonctionnement			
3c	Klaxon			
3d	Dispositif de protection arrêt-moteur			
4	Dimensions			
4a	Hauteur : 70-90 po			
4b	Longueur : 90-120 po			
4c	Largeur : 56-70 po			
4d	Poids opérationnel : 4 300-5 500 lb			
4e	Rayon de braquage : de 72 à 84 po			
5	Commandes			
5a	Manuelle, à pédale ou combinaison			
6	Dispositifs de sécurité			
6a	Frein à main			
6b	Ceinture de sécurité			
6c	Avertisseur de recul			
6d	Cabine : cadre de protection			
6e	Cabine : structure de protection contre les chutes d'objets			
7	Pièces et service			

7a	Emballage du chargeur à direction à glissement et des accessoires aux fins d'hélicoptère d'Inuvik (T.N.-O.) à un lieu isolé			
7b	Formation sur le chargeur à direction à glissement et les accessoires pour au plus 6 personnes à Inuvik (minimum de 4 jours)			
7c	Désassemblage du chargeur à direction à glissement et des accessoires en composantes dont le poids ne dépasse pas 3 500 lb en vue de leur hélicoptère d'Inuvik (T.N.-O.) à un lieu isolé			
7d	Réassemblage du chargeur à direction à glissement et des accessoires à la suite de l'hélicoptère à un endroit isolé			
8	Garantie			
8a	Garantie minimum de 12 mois, nombre d'heures illimité			
ACCESSOIRES				
1	Largeur du godet : de 56 à 70 po			
2	Godet muni d'un bord de coupe : oui			
3	Largeur l'aplanisseur à terrain/la niveleuse : de 72 à 96 po			
4	Largeur du lève-palette : 48 po			
5	Rétrocaveuse munie d'un bras oscillant : oui			
6	Force d'excavation de la rétrocaveuse: 3 500-4 500 lb			
7	Profondeur d'excavation de la rétrocaveuse: de 72 à 96 po			
8	Extension maximale de la rétrocaveuse : de 72 à 96 po			

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les spécifications minimales énoncées ci-dessus seront jugées non conformes et seront rejetées.

Si, après livraison et acceptation, le produit ne respecte pas les spécifications de rendement minimales, il sera retourné aux frais du fournisseur, et le contrat sera résilié pour inexécution.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P416-150022/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P416-150022

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38071

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués doivent être prix ferme, destination franco bord, et inclure tous les frais de livraison et de déchargement, la formation et le démontage et montage du chargeur à direction à glissement à l'endroit éloigné, conformément aux exigences énoncées aux Annexes A et B. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus. La TPS/TVH, le cas échéant, doit figurer séparément sur toute facture.

Livraison, FAB destination :
Parcs Canada
Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest
Complexe d'entreposage chauffé
4 River Road
Inuvik (T.N.-O.) X0E 0T0

1. Précisez la marque et le modèle de chargeuse montée sur roues (chargeur à direction à glissement) munie d'un godet :

Marque : _____

Modèle : _____

2. Précisez la marque et le modèle de la rétrocaveuse munie d'un bras oscillant :

Marque : _____

Modèle : _____

3. Précisez la marque et le modèle de l'aplanisseur à terrain/la niveleuse :

Marque : _____

Modèle : _____

4. Précisez la marque et le modèle du lève-palette :

Marque : _____

Modèle : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P416-150022/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P416-150022

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38071

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article	Description	Quantité	Prix ferme	Prix calculé
1	Chargeur à direction à glissement muni d'un godet	1	\$ ____ / ensemble	\$ ____
2	Accessoire : rétrocaveuse à bras oscillant	1	\$ ____ / ensemble	\$ ____
3	Accessoire : aplanisseur à terrain/niveleuse	1	\$ ____ / ensemble	\$ ____
4	Accessoire : lève-palette	1	\$ ____ / ensemble	\$ ____
5	Livraison, FAB destination	1	\$ ____ / ensemble	\$ ____
6	Formation sur place et désassemblage/assemblage	4 (jours sur place pour le formateur à Inuvik, dans les T.N.-O.)	\$ ____ / jour	\$ ____
7	Démontage et remontage sur les lieux	7 (jours sur place pour le technicien à Inuvik, dans les T.N.-O. et à Imniarvik, le camp de base de Sheep Creek dans le parc national Ivvavik)	\$ ____ / jour	\$ ____
Total				\$ ____

Le chargeur à direction à glissement et les accessoires doivent être livrés à l'endroit précisé d'ici le 15 février 2016.

Veuillez indiquer ci-dessous :

Peut répondre aux exigences de livraison _____

ou

Ne peut pas répondre aux exigences de livraison _____